

Procès-verbal de la séance ordinaire

du Conseil général de la Ville de Boudry

du lundi 26 juin 2017

La séance du Conseil général, réuni à l'Hôtel de Ville, à 20h00, est ouverte et présidée par M. R. Dubois, président.

Ordre du jour :

- Appel
- 2. Procès-verbal de la séance du 8 mai 2017 correspondance
- 3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif aux arrêtés légalisant les réserves attribuées lors du bouclement des comptes 2016
- 4. Rapport de gestion et comptes 2016
- 5. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2017 2018 :
 - a) du président
 - b) du premier vice-président
 - c) du deuxième vice-président
 - d) du secrétaire
 - e) du secrétaire-adjoint
 - f) de deux questeurs
- 6. Nomination de la Commission de gestion et des finances (9 membres)
- 7. Nomination d'un membre au Conseil communal, en remplacement de M. Jacques Magnin (PLR), démissionnaire
- 8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 270'000.00 ayant pour cadre la rénovation de trois liaisons sur le réseau électrique moyenne tension
- 9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 88'000.00 ayant pour objet l'assainissement du réseau électrique basse tension à Grandchamp
- 10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 37'000.00 ayant pour objet le renforcement du bouclage électrique du réseau basse tension (BT) entre les stations Vermondins et Addoz
- 11. Informations du Conseil communal
- 12. Questions

1. Appel

Le président informe l'assemblée que M. E. Ferreira Prates arrivera avec quelques minutes de retard.

MM. E. Ferreira Prates et M. Abdelkerim sont arrivés à la fin de l'appel.

36 conseillers sont présents. Mme Ch. Vogel-Oberlin et M. P.-A. Cachelin sont absents. MM. D. Keller, A. Mary et P. Vaudroz sont excusés.

La majorité absolue est fixée à 19.

2. <u>Procès-verbal - correspondance</u>

Le président apporte une modification au sujet du procès-verbal du 8 mai 2017. M. P.-A. Cachelin doit être excusé, et non pas absent. Il lui avait écrit un mail juste avant la séance du Conseil général qu'il n'avait pas pu lire à temps.

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Lecture d'un courrier de M. P. Kull adressé au Conseil communal, transmis en copie au président du Conseil général concernant la circulation à la rue Louis-Favre.

M. J.-P. Leuenberger dit que la réponse a déjà été faite à l'intéressé. A ce jour, absolument rien n'est décidé, différentes variantes sont à l'étude. Il est content qu'un citoyen, qu'un commerçant s'engage de la sorte. L'atelier participatif a voulu intégrer tout le monde, avoir un brassage d'idée, un brainstorming selon l'expression anglaise, histoire d'avoir le plus d'idées pour ensuite pouvoir prendre des mesures quant au centre. Pour la rue Louis-Favre, il est évident qu'elle ne sera pas fermée aujourd'hui, ni demain. Par contre, il étudie les possibilités de retrouver une qualité de vie dans cette rue. Tout le monde y aspire, du moins ceux qui y habitent. Une qualité de vie, mais aussi donner aux commerçants la possibilité d'accueillir leurs clients. Il a reçu cette lettre le 19 juin, il a répondu le mardi 20, le courrier a été signé le mercredi 21. Le Conseil communal est donc très réactif. La réponse est affichée au beamer pour l'assemblée.

Lecture de la lettre de démission de Mme D. Bressoud du Conseil général, ainsi que de la Commission de la sécurité, de la police du feu et de la circulation avec effet immédiat.

Lecture de la lettre de démission de M. J. Suter du Conseil général avec effet immédiat.

Le président remercie les deux conseillers pour leur engagement au sein de la commune, engagement qui apparemment continuera encore au niveau cantonal ou d'une autre manière.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif aux arrêtés légalisant les réserves attribuées lors du bouclement des comptes 2016

M. D. Schürch dit que ce rapport est simple. Il y a quatre arrêtés qui attribuent un certain montant à certaines réserves. Il a découvert l'année passée, puisque c'était la première fois qu'il faisait l'exercice, qu'il était obligatoire de légaliser ces réserves par un arrêté du Conseil général. Les objectifs sont faciles à comprendre, préfinancement du bâtiment parascolaire, réserve pour les

routes, à ce sujet un rapport concernant un crédit-cadre sur trois ans sera prochainement présenté, le collège de Vauvilliers, qui mérite de gros entretiens, cela sera certainement plusieurs millions qu'il faudra investir dans la prochaine décennie et il profite de l'excellent résultat des comptes de cette année pour déjà réserver quelques milliers de francs à cet usage et la réserve politique conjoncturelle.

Rapport de M. F. Ott, de la Commission de gestion et des finances. Au vote, le rapport ainsi que les quatre arrêtés ont été acceptés à l'unanimité, compte-tenu de l'excellent résultat opérationnel.

M. J. Buschini, au nom du PS, déclare que ces réserves sont non seulement une bonne chose, mais qu'elles sont indispensables. Il se réjouit également de voir que les comptes sont bons et qu'il soit à nouveau possible de faire quelques investissements dans la commune.

M. F. Ott, au nom du PLR, dit qu'il a également examiné le rapport et les arrêtés. Cela va dans le même sens que ce qui vient d'être dit. Le groupe a accepté à l'unanimité ce rapport et les arrêtés.

Au vote, l'arrêté concernant la réserve politique conjoncturelle (CHF 350'000.00) est accepté à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté concernant le préfinancement du bâtiment parascolaire (CHF 1'000'000.00) est accepté à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté concernant le préfinancement des routes (CHF 500'000.00) est accepté à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté concernant le préfinancement du collège de Vauvilliers (CHF 500'000.00) est accepté à l'unanimité.

4. Rapport de gestion et comptes 2016

Le président demande s'il y a des questions ou des remarques au sujet du rapport des commissions 2016. Le rapport est accepté à l'unanimité.

Concernant le rapport de gestion, il indique qu'étant donné que ce dernier a déjà été traité dans le détail en Commission de gestion et des finances, il sera passé en revue par section.

Première section, pages 1 - 14, deuxième section, pages 15 à 21 et troisième section, puis les conclusions, pages 22 et 23. Aucune remarque.

Rapport de M. F. Ott, de la Commission de gestion et des finances. Il dit qu'il n'a pas de remarque à faire, mais relève avec une grande satisfaction le résultat opérationnel. Il salue aussi la qualité du rapport qui lui a été soumis. Il est vrai que l'endettement reste une préoccupation pour Boudry, mais il semble que la tendance est en train de s'inverser et que par conséquent la Commission a accepté à l'unanimité le rapport.

M. N. Rousseau, au nom du PS, déclare qu'il a pris connaissance du rapport ainsi que des comptes 2016 de la Ville et commune de Boudry. Il se félicite, évidemment, de leur résultat record. En introduction, il tient à remercier les autorités et l'administration des efforts accomplis pour présenter des comptes particulièrement positifs, ce qui traduit une tendance récente qu'il juge encourageante, et qui à terme devrait permettre à notre ville d'améliorer sa situation financière de façon significative et notamment réduire sa dette. Sur le fond, le Parti socialiste partage les constats généraux du

Conseil communal, notamment sur les points suivants : il constate que dans l'ensemble, les autorités ont veillé à diminuer toute dépense inutile, cela dans tous les services ; comme cela était espéré, le développement récent de la ville se traduit par une nette augmentation des rentrées fiscales cela en ce qui concerne l'impôt des personnes physiques ; le Conseil communal a bien su et sait anticiper certaines dépenses, en témoignent les réserves constituées de CHF 2'200'000.00. Seul bémol, et c'est là une réserve qu'il a déjà exprimée ici à plusieurs occasions, notamment lors du vote du budget 2017, il ne faudrait pas qu'à force de différer certains investissements, Boudry se retrouve à l'avenir face à des dépenses qui s'avéreraient plus importantes que prévu. Mais ce risque, il le constate avec satisfaction, le Conseil communal en est pleinement conscient. Pour l'avenir, il fait preuve du même optimisme mesuré que le Conseil communal, étant donné les faits suivants : l'impôt sur les personnes physiques semble globalement rapporter davantage, l'agrandissement significatif de la ville semble porter ses fruits de ce point de vue-là, même si d'un autre côté, il occasionne aussi pour nous de nouvelles dépenses ; cette année déjà, les comptes en attestent, certaines grandes entreprises de la place se voient désormais imposées, ce qui là également améliore la situation financière, même si Boudry n'est pas à l'abri des aléas de la conjoncture internationale ; enfin l'Etat tente toujours de reporter certaines charges sur les communes, c'est plus vrai encore que l'année passée, mais les présents comptes montrent que la Commune a su anticiper ce phénomène, phénomène qui devrait malheureusement toutefois s'amplifier, étant donné le plan d'économie drastique que le Conseil d'Etat se propose de réaliser dans les prochaines années, en y associant les communes. Dans un avenir plus trop éloigné, il l'espère, la Ville de Boudry se rapprochera de communes voisines et pourra voir certaines de ses charges allégées, même si les projets sur ce plan semblent momentanément gelés, étant donné le manque d'enthousiasme des éventuels futurs partenaires. Enfin, il partage l'opinion du Conseil communal selon laquelle une certaine baisse de la charge fiscale pour les contribuables pourrait être envisagée en fin de législature pour autant que la situation financière continue à s'améliorer. En fonction de toutes ces considérations, et sous réserve de quelques questions que les membres poseront sur tel ou tel point de détail, le parti socialiste acceptera à l'unanimité le rapport et les comptes 2016 de la Ville et commune de Boudry.

M. K. Atchade, au nom du PLR, déclare qu'il ne veut pas reprendre ce qu'a dit M. N. Rousseau, mais il a les mêmes remarques. Le rapport a retenu toute l'attention du groupe et ce dernier a relevé la qualité de son contenu. Les efforts consentis pour alléger la dette de la commune sont notables et remarqués. Le PLR en est particulièrement content. Il espère que la conjoncture permette de continuer dans cette voie et moyennant quelques questions que les membres du groupe poseront certainement, le parti libéral radical de Boudry acceptera le présent rapport et les comptes à l'unanimité.

M. D. Schürch remercie les deux groupes de l'accueil qu'ils font à ces comptes. Les comptes, c'est la réalité de la vie sur une année. Évidemment les recettes fiscales sont nettement améliorées, mais il y a quand même eu un travail pendant quatre ans où il a fallu freiner un certain nombre d'investissements. Il souhaite revenir sur la remarque de M. N. Rousseau qu'il résumera de la sorte, si une commune n'investit pas assez, elle s'appauvrit. En réalité, c'est grâce à cette politique que Boudry a de nouveau les moyens d'investir et les projets qui sont proposés dans le rapport précédent, la constitution de différentes réserves, n'est pas seulement le fruit des nouvelles rentrées fiscales, c'est aussi le fait que Boudry retrouve une certaine capacité d'investissement. La dette se réduit, la charge d'intérêt aussi. Il relève aussi la chance que les taux d'intérêts soient extrêmement bas aujourd'hui. Il termine en disant qu'il répondra volontiers aux questions de détails, dicastère par dicastère.

Le président propose de passer au vote du rapport.

M. J. Suter, en son nom personnel, souhaite faire une proposition de forme. Il demande s'il serait possible de voter en commençant par les oppositions, ensuite les abstentions, et puis s'il n'y a pas de réactions, il n'y a plus besoin de voter le tout. Cela irait plus vite. La proposition est acceptée et applaudie.

Au vote, le rapport de gestion est accepté à l'unanimité.

Le président passe en revue les comptes.

- Administration générale
 Pas d'interventions.
- Ordre et sécurité publique
 Pas d'interventions.
- 2 FormationPas d'interventions.
- Culture, sports, Loisirs et Eglises
 Pas d'interventions.
- 4 SantéPas d'interventions.
- 5 Sécurité sociale
 Pas d'interventions.
- 6 TransportsPas d'interventions.
- 7 Protection environnement et aménagement

M. B. Thomson, en son nom, a une question au sujet de la p. 93, 42 Taxes, compte n°42700.00 Amendes. Il voit le montant de CHF 1'000.00 budgété et CHF 0.00 encaissé. Il dit avoir le privilège d'habiter à côté d'un molok et remarque régulièrement des déchets non conformes dans ce dernier. Il doute que le container près de chez lui soit une exception dans la commune et demande quelle est la politique actuelle concernant les contrôles et si les infractions sont encore sanctionnées. Parce qu'en finalité, ce sont les contribuables qui paient pour éliminer les déchets non conformes. Deuxièmement, il aimerait encore faire une remarque au sujet des déchetteries en général et les taxes déchets. Il a pu constater, en parcourant la Suisse-allemande pour des raisons professionnelles ou privées, que les déchetteries sont toujours couvertes. Premièrement certainement pour des raisons de confort des usagers, il est ainsi possible d'aller à la déchetterie par n'importe quel temps, mais aussi pour un aspect très tactique, c'est-à-dire d'éviter que les déchets prennent l'eau et ainsi prennent du poids, car c'est bien de cette manière que les coûts d'évacuation sont calculés. Le fait que la déchetterie de La Croix soit ouverte, il pense que les déchets prennent souvent l'eau et même en période de canicule, il doute que tout s'évapore. Il demande si la Commune pourrait prendre contact avec quelques autres déchetteries et faire des comparaisons en fonction des poids et coûts moyens par rapport aux m³ de papier ou de carton évacués et poser la même question à Vadec afin de savoir si la région paie davantage du fait que la déchetterie de Cortaillod n'est pas couverte.

M. D. Schürch répond au sujet des amendes liées aux déchets. Il lui dit que les contrôles sont faits régulièrement, les gens sont dénoncés au Ministère public et comme c'est une procédure cantonale, c'est une dénonciation pour une atteinte à la législation. Il dit que cette rubrique n'a plus sa place dans les comptes de la commune. Il raconte avoir reçu pendant les 4 ans où il s'occupait de la sécurité des dizaines de copies de lettres de dénonciation, certaines fois plusieurs pour la même personne ou alors pour des habitants d'un autre canton ou des communes avoisinantes, mais aussi des citoyens de Boudry.

Mme M. Braghini lui promet de mettre sa question, pourquoi la déchetterie de La Croix n'est pas couverte, à l'ordre de jour pour la prochaine séance de la COPIL.

- 8 Economie publiquePas d'interventions.
- 9 Finances et impôtsPas d'interventions.

Comptes des investissements

M. J. Suter, au nom du PS, concernant les pages 120 et 121. Il souhaite revenir sur l'intervention de M. N. Rousseau et développer un commentaire qui a été relevé par tout le groupe. Cela concerne en particulier les Services industriels. Il y a des sommes qui ont été budgétées et des dépenses qui ont été faites, mais lorsqu'il compare les différents postes qui sont budgétés avec les dépenses correspondantes, il constate que peu d'investissements ont été faits. Il est bien conscient que la responsabilité incombe en grande partie à l'entreprise Eli 10 SA, puisque que leur expertise en tant que professionnels leur permet de juger de la pertinence de tel ou tel travaux. Néanmoins, il est d'avis qu'il est également de la responsabilité du Conseil communal de s'assurer que les travaux de rénovation et d'entretien des installations soient faits et de manière régulière. En effet, le risque est qu'à force de repousser encore et encore les travaux doivent se faire en grande quantité, dans une période trop courte. Pour précision, cela concerne tout particulièrement le crédit d'engagement, compte n° 20160407, assainissement stations MT-BT, par exemple, il y a là un investissement de 38% par rapport au montant voté par le Conseil général, compte n° 20160401, Vitis, un montant de 30% qui a été investi, compte n° 20161003, Félix-Bovet, Addoz, c'est un montant de 26% qui a été investi et pour terminer le compte n° 20150401, information cadastre EL, c'est 55% qui a été investi. Il se pose la question si cela pouvait être davantage développé pour la suite.

M. J. Magnin déclare que par rapport à la terminologie des crédits d'engagement, l'ouverture de crédit, les crédits-cadres, il laissera la parole à l'administrateur pour apporter des compléments. Il a repris ce dicastère au 1^{er} juillet 2016 et suite aux différentes remarques qu'il a eues au sein de la Commission de l'économie publique, chaque rapport contient maintenant une échéance de réalisation des travaux. En ce qui concerne les crédits d'ouverture, il essaie d'être le plus précis possible. Toutefois, la différence avec un crédit-cadre serait de ne pas devoir revenir à chaque conseil avec des demandes de crédits mais plutôt d'ouvrir un crédit-cadre sur une période donnée qui permettrait, par exemple sur toute une législature, de voter un crédit global et de le décaisser chaque année. Cela éviterait de devoir souvent revenir avec ce type de demande de crédit et de devoir se poser la question pourquoi tout n'a pas été utilisé, tout n'est pas investi durant l'exercice, car il y a des choses qui peuvent être reportées.

M. J.-F. de Cerjat dit, concernant le crédit budgétaire annuel, que s'il n'est pas dépensé totalement, c'est tout à fait normal, car c'est un crédit qui est fait pour les coups durs et les choses imprévues. À priori, il ne devrait même pas être utilisé du tout. Ensuite, concernant les crédits-cadres,

effectivement, il y a des différences qui ont aussi été constatées en cours d'année. Ce qu'il faut préciser, c'est que lorsqu'un crédit est voté, et c'est l'essence même du crédit d'investissement, c'est qu'il n'est pas limité à l'année même. Il peut parfaitement être utilisé ou dépensé sur plusieurs années. C'est clairement une des difficultés lors de l'établissement du budget des investissements, car lorsque ce dernier est préparé, il est pris en compte la somme totale du crédit. Certaines fois, il est connu qu'une seule partie du montant sera dépensé pendant la première année et le reste pendant la deuxième, mais d'autres fois pas, cela dépend un peu des plannings qui peuvent être faits.

M. D. Schürch donne encore une précision technique. Il rappelle que lorsqu'il prépare le budget et qu'il s'occupe des investissements, il y a une règle d'autofinancement qui était avant de CHF 1.10 pour CHF 1.- et qui va certainement devenir maintenant CHF 1.- pour CHF 1.- parce que la situation financière s'améliore. Mais il prend en compte environ 80% du montant prévu de l'année pour laquelle les investissements sont prévus, car en fait, il n'est jamais tout dépensé, parce que certaines choses se décalent un peu dans le temps et se réalisent sur plusieurs années.

Compte des bilans

M. B. Thomson, en son nom, au sujet de la page 126, compte n° 1011008, Eli 10 SA (SIB), situation au 31.12.2016, CHF 1'582'933.92. Il aimerait savoir ce que devient cet argent maintenant qu'Eli 10 SA a quitté la commune.

M. D. Schürch donne la parole au responsable des finances, M. S. Testuz. Ce dernier explique que c'est un compte courant qui intervient pour toutes les transactions financières entre la commune de Boudry et la société Eli 10 SA. A un moment donné, il est fait une réconciliation entre ces comptes pour arriver à un solde au 31 décembre, et soit c'est la commune soit c'est la société qui doit verser quelque chose, en l'occurrence cette année, c'est Eli 10 SA qui a versé ce montant à la Commune.

Au vote, les comptes 2016 sont acceptés à l'unanimité.

5. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2017 – 2018 :

- a) du président : M. F. Ott, au nom du PLR, propose M. K. Atchade qui est élu tacitement
- b) du premier vice-président : M. N. Rousseau, au nom du PS, propose M. Ch. Moreau qui est élu tacitement
- c) du deuxième vice-président : M. F. Ott, au nom du PLR, propose M. V. Berger qui est élu tacitement
- d) du secrétaire : M. N. Rousseau, au nom du PS, propose M. D. Aubry qui est élu tacitement
- e) du secrétaire-adjoint : M. F. Ott, au nom du PLR, propose M. A. Mary qui est élu tacitement
- f) deux questeurs : M. N. Rousseau, au nom du PS, propose Mme Ch. Vogel-Oberlin, M. F. Ott, au nom du PLR, propose M. L. Magnin. Ces deux questeurs sont élus tacitement.

Le président sortant prononce un discours avant de céder sa place à son successeur.

Le nouveau président prend place et adresse à son tour un discours à l'assemblée.

6. Nomination de la Commission de gestion et des finances (9 membres)

M. F. Ott, au nom du PLR, propose les cinq mêmes membres, qui sont d'accord de poursuivre, c'està-dire, MM. K. Atchade, V. Berger, J.-P. Mösch, S. Keller et lui-même. Ces cinq membres sont élus tacitement.

M. N. Rousseau, au nom du PS, propose trois membres sortants, à savoir MM. J. Buschini, R. Dubois, A. Sandoz et un nouveau, M. E. Ferreira Prates, qui sont élus tacitement.

7. <u>Nomination d'un membre au Conseil communal, en remplacement de M. Jacques Magnin (PLR), démissionnaire</u>

M. F. Ott, au nom du PLR, propose M. P. Quinche pour remplacer M. J. Magnin. Il lui paraît utile de tracer rapidement le parcours professionnel et politique de M. P. Quinche. Celui-ci est né le 14 novembre 1949 à Fleurier. Il a effectué une formation à l'école technique de Neuchâtel de 1965 à 1971. De 1972 à 1981, il a travaillé aux services industriels de Neuchâtel, aux services techniques gestion des réseaux. Il s'est domicilié à Boudry en 1982 et a été conseiller général radical, membre des commissions du feu, sécurité, urbanisme et naturalisation de 1989 à 1999. De 1990 à 2002, il a été chef des services techniques des services industriels de Colombier, pour les réseaux d'eau, gaz, électricité, téléréseau, ainsi que fontainier communal. Il a été élu au Conseil communal de Boudry, dicastère des finances et bâtiments, jusqu'aux élections de 2000, dans la période de 1999 à 2006. De 2003 à 2007, après la vente des réseaux d'électricité, de gaz et des téléréseaux des services industriels de Colombier, il a été engagé à GANSA, en tant que responsable exploitation réseau eaux de Colombier et réseau gaz GANSA. Et puis de 2008 à 2010, il a participé à la création de Viteos. Il est ainsi aisé de constater que M. P. Quinche dispose d'un bagage technique pour pouvoir diriger notamment le dicastère des services industriels. Il ajoute qu'il est déjà connu qu'il y aura pour la Commune et ses rapports qu'elle a avec Eli 10 SA des enjeux et des défis importants.

M. N. Rousseau, au nom du PS, déclare qu'il tient tout d'abord à remercier M. J. Magnin pour le travail accompli. Certes, il n'est pas resté longtemps au Conseil communal, mais il a pu notamment apprécier son sérieux, ses compétences et ses disponibilités. Il lui souhaite toute satisfaction dans le nouveau travail qui l'attend au Valais. Etant donné le rapport de force issu des dernières élections, il ne contestera évidemment pas le droit du PLR à occuper trois sièges à l'exécutif. Le choix de M. P. Quinche le satisfait pleinement ; il a déjà l'expérience du Conseil communal, ce qui devrait le rendre rapidement opérationnel ; et il se montre particulièrement sensible à certains problèmes qui lui tiennent à cœur, comme la revitalisation du centre ville. De plus, il sait se montrer à l'écoute de tous, même de ceux qui ne partagent pas ses options politiques. Certes, petit défaut qu'il saura certainement corriger, il s'étend parfois longuement sur les sujets dont il débat, mais après tout, mieux vaut parfois entrer dans les détails que se limiter à des affirmations aussi courtes qu'évasives et peu satisfaisantes. Il lui souhaite beaucoup de plaisir dans son nouveau travail et se réjouit d'ores et déjà de collaborer avec lui.

M. F. Ott, au nom du PLR, tient également à remercier infiniment M. J. Magnin. Il l'a déjà fait lors de la séance de groupe mais il tient à le faire encore ce soir. Il le remercie pour son engagement qu'il a pris pendant cette année, de l'investissement que cela a représenté et effectivement, M. J. Magnin a été engagé par l'Etat du Valais, il lui souhaite donc « bon vent » pour cette nouvelle activité pour ces prochaines années.

Le président profite de l'occasion pour aussi remercier le Conseiller communal sortant au nom de tout le Conseil général. Il lui souhaite évidemment une bonne continuation, espère qu'il donnera des nouvelles de la suite et espère son retour à Boudry dans quelques années. Il souhaite la bienvenue à M. P. Quinche.

Au vote, M. P. Quinche est élu à l'unanimité.

- M. P. Quinche demande la parole. Il dit qu'il va surprendre l'assemblée. Il dit « merci à tous » ! et il est chaleureusement applaudi.
- M. J. Magnin remercie également l'assemblée pour la confiance et l'expérience qu'il a pu en retirer pendant une année. Il a eu beaucoup de plaisir à discuter et partager avec chacun. La Ville et commune de Boudry est une commune passionnante, il lui souhaite aussi « bon vent » et plein succès !
- 8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 270'000.00 ayant pour cadre la rénovation de trois liaisons sur le réseau électrique moyenne tension
 - M. J. Magnin déclare au sujet des demandes de crédits qu'il s'agit du réseau d'électricité BT/MT et qu'il va parler des trois objets en bloc. Ces trois demandes de crédits étaient inscrites au budget, il n'y a pas de particularité par rapport au montage financier de ces trois demandes. Il est souvent fait mention dans ces rapports de la sécurité d'alimentation du réseau, c'est notamment le cas sur le tronçon de Grandchamp pour alimenter la communauté. Ce ne sont pas des demandes de crédits farfelues, il le précise, elles sont vraiment nécessaires pour garantir le maillage sécuritaire et l'alimentation des gens. Il a déjà entendu qu'il était possible de s'éclairer à la bougie, oui certes, mais laver le linge à la bougie, c'est beaucoup plus compliqué. Ces travaux sont indispensables. Les citoyens paient leur facture d'électricité tous les trois mois et il n'est pas possible de biaiser par rapport à ces travaux qui sont nécessaires. Il remercie l'assemblée pour son attention.

Rapport de M. F. Ott, de la Commission de gestion et des finances. Lors de l'examen de ce rapport, la discussion a plutôt porté sur les rapports entre la Commune et Eli 10 SA et la convention qui devra être prochainement reconduite. Certains se posent la question sur que rapporte le réseau actuellement. Mais la Commune est évidemment propriétaire de ce réseau donc, il y a une obligation légale de l'entretenir. Pour cette raison, le rapport et l'arrêté ont été acceptés à l'unanimité.

M. V. Berger, au nom du PLR, déclare que cette demande de crédit d'engagement de CHF 270'000.00 ayant pour cadre la rénovation de trois liaisons sur le réseau électrique moyenne tension a provoqué une discussion au sein du groupe PLR. Non pas vraiment sur la nécessité de cette demande de crédit, qui d'autant plus est inscrite au budget 2017, mais plus sur le fait que certains membres se posent la question sur l'état réel du réseau électrique. Il pense qu'il serait peut-être intelligent de consacrer du temps et des ressources pour finalement avoir une vue correcte de l'état du réseau. Ceci dans le but de pouvoir anticiper les futures demandes de crédits pour les éventuelles remises en état, ou remise à niveau, de notre réseau électrique et aussi pour planifier et prioriser les dépenses. Il souhaite aussi remercier les auteurs et les personnes impliquées dans cette demande de crédit pour sa clarté. Concernant les réserves sur travaux indiquées en page 6, le législatif PLR souhaite être informé par le Conseiller communal en charge s'il y aurait d'éventuels écarts. Sur la base de ce qui précède, le groupe PLR dans sa grande majorité, à l'exception de 2 abstentions, a approuvé cette demande lors de sa séance de groupe.

M. A. Sandoz, au nom du PS, dit qu'il ne fera qu'une seule réelle intervention pour les trois rapports. Il avalise tout ce qui a été déjà dit précédemment pour ces trois demandes de crédits qui sont soumises ce soir et qui ont toutes trait au réseau électrique, dont Eli 10 SA, un nom qui revient souvent, détient actuellement le mandat de gestionnaire. Il informe l'assemblée qu'il est ressorti d'une discussion interne qu'une majorité des membres du groupe la soutiendra globalement. Cependant les rapports concernant les réseaux électriques, qui sont régulièrement soumis, donnent la plupart du temps lieu à des réserves ou des remarques quant à leur degré d'urgence ou à l'évaluation de leur coût par Eli 10 SA. Concrètement, cela signifie que la liberté de vote sera bien sûr laissée à tous les conseillers généraux qui sont bien entendu invités à s'exprimer à propos de ces rapports avant qu'il soit procédé à leur approbation. En guise de conclusion, il tient encore à remercier le ou les auteurs de ces rapports et remercie l'assemblée de son attention.

Le président propose, comme l'a relevé M. A. Sandoz, que les trois rapports soient traités ensemble, seul le vote sera fait arrêté par arrêté.

Au vote, ce rapport est accepté à 31 voix contre 1 avec 3 abstentions.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 88'000.00 ayant pour objet l'assainissement du réseau électrique basse tension à Grandchamp

Rapport de M. F. Ott, de la Commission de gestion et des finances. Sa remarque précédente valait pour les trois arrêtés. Celui-ci a aussi été accepté à l'unanimité.

M. B. Pedrazzini, au nom du PLR, dit que c'est à l'unanimité que le groupe PLR a accepté cette demande de crédit et cela paraît d'ailleurs évident. Il n'est pas possible de laisser une partie des citoyens de Boudry sans une alimentation électrique fiable. Même si ce projet était prévu initialement à moindre coût, la différence a pu être trouvée en prenant le montant dédié au chantier Bras-de-Mar effectué l'année passée. Financièrement, il n'en résulte donc pas de dépassement et le cadre budgétaire est respecté. Le groupe PLR propose donc d'accepter cette demande de crédit de CHF 88'000.00.

M. A. Sandoz, au nom du PS, n'a rien à ajouter, si ce n'est que le groupe devrait majoritairement accepter cet arrêté.

Au vote, ce rapport est accepté à 33 voix contre 1 et 1 abstention.

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 37'000.00 ayant pour objet le renforcement du bouclage électrique du réseau basse tension (BT) entre les stations Vermondins et Addoz

Rapport de M. F. Ott, de la Commission de gestion et des finances. Il précise simplement que cet arrêté a été accepté à l'unanimité.

M. V. Berger, au nom du PLR, déclare que cette demande de crédit de CHF 37'000.00, ayant d'ailleurs été budgétisée à CHF 42'000.00 en 2017 ne pose pas de problème, car il s'agit de finaliser les travaux de basse tension dans ce secteur. Il remercie les auteurs et les personnes impliquées dans la rédaction du rapport. Le groupe PLR ne devrait pas s'opposer, en tout cas pas les membres présents à la séance de groupe.

M. A. Sandoz, au nom du PS, dit que c'est le dernier rapport et qu'il ne voudrait pas manquer de respect envers les auteurs, il les remercie encore et laisse ses camarades voter ce qu'ils ont décidé de voter.

M. Ch. Moreau, en son nom, dit qu'il s'abstiendra simplement pour quelques points au sujet d'Eli 10 SA. Précédemment, un rapport avait été demandé sur la gestion d'Eli 10 SA et il n'a toujours pas été présenté. Cette société ne fait plus partie des contribuables de Boudry, en plus il semble qu'il soit possible de trouver des fournitures moins chères et en plus, il y a des doutes au sujet d'un travail qui était censé être fait.

Au vote, ce rapport est accepté à 33 voix contre 1 et 1 abstention.

11. Informations du Conseil communal

Mme M. Braghini rappelle que lors de la séance du 8 mai, des parents avaient envoyé des lettres au sujet du parascolaire et de la problématique du manque de place. M. N. Rousseau posait la question si à mi-juin, il était possible d'obtenir une réponse et ce soir, elle a le plaisir de lui dire que oui. Une solution a été trouvée, même si elle n'est pas énorme. Douze places seront créées à la rentrée du mois d'août. Douze enfants trouveront de la place pour une table de midi sous l'Eglise catholique et les autorisations cantonales y relatives ont été délivrées. Bien sûr, cela va coûter quelque chose et comme cela n'était pas budgété, le Conseil communal va prendre le montant nécessaire sur ses compétences, environ CHF 40'000.00, un peu moins peut-être.

12. Questions

Mme E. Buschini, en son nom, demande, à la suite du changement de président, s'il est possible d'indiquer son adresse e-mail dans le procès-verbal, ou alors de créer une adresse e-mail « président du conseil général », afin que les conseillers puissent s'excuser valablement.

M. K. Atchade lui répond positivement. Il demande à ce que son adresse soit communiquée :

kola.atchade@gmail.com.

- M. J. Buschini, en son nom, aimerait savoir pourquoi les agents de sécurité patrouillent régulièrement à deux. Il voit de plus en plus souvent celui de Boudry, puisqu'il est seul à Boudry, qui patrouille avec un autre agent d'une commune voisine. Il pense que cela a certainement un coût et que cela n'est pas forcément deux fois plus efficace.
- M. J. Magnin lui répond qu'effectivement le travail d'agent de sécurité publique (ASP) n'est pas forcément une tâche facile. L'ASP de Boudry cumule actuellement des dizaines et des dizaines d'heures supplémentaires. Cela signifie aussi que leurs missions sont de plus en plus larges. Par exemple, pour 2017, il n'avait pas été budgété pour la commune des heures de gestion de la voie publique, mais la police neuchâteloise n'a plus vocation à faire ce type de mission et toutes les manifestations de « 2017 Boudry en vedette » occasionnent passablement d'heures de présence. Qui dit heures supplémentaires ou encadrement d'un cortège ou le bouclement de voies de circulation, dit aussi collaboration intercommunale parce qu'un agent tout seul a de la peine à être à trois ou quatre endroits en même temps. Il confirme que c'est vrai que pour les manifestations ponctuelles, Boudry a recours aux neufs agents des dix communes avoisinantes et que cela est permis par le

Conseil régional de sécurité publique (CRSP). Mais cela veut dire aussi que pour les fêtes à Bevaix, La Miaou par exemple, ou à Cortaillod ou autre, l'ASP de Boudry, dans le cadre de ses possibilités, donnera aussi un coup de main. Concernant le coût, puisque cela fait aussi partie de la question de M. J. Buschini, il a été convenu que ces heures soient facturées de part et d'autre au tarif de CHF 90.00. Cette ligne budgétaire est répertoriée sous les coûts de tiers, CHF 32'000 au budget 2017 et ce montant sert aussi à payer cette main d'œuvre d'agent de sécurité publique, comme il sert aussi à payer les patrouilleurs et également les sociétés de sécurité qui viennent surveiller la plage de Boudry le week-end. Autre exemple, la notification d'acte judiciaire se fait dorénavant à deux. Il y a eu cette année un cas d'agression dans une commune qu'il ne citera pas. Un ASP est allé seul délivrer ce mandat et en se retournant, il s'est vu propulsé dans les escaliers avec les conséquences que ça a. Certaines missions nécessitent un certain degré de sécurité et il pense que l'assemblée l'a compris, ce n'est pas forcément facile car c'est du personnel qui est en proie à des incivilités verbales si ce n'est pas plus. C'est la raison pour laquelle, pour certaines missions bien précises, ils travaillent en binôme. M. J. Magnin profite de donner une information. Il a été instauré au sein du CRSP la surveillance saisonnière des rives de Vaumarcus à Auvernier, le week-end, en binôme. Tous les agents sont assermentés entre eux. Il se peut donc très bien qu'un agent de Bevaix avec un de Milvignes fassent un contrôle du parking de la plage de Boudry. Il termine en disant que pour la Boudrysia, la police neuchâteloise n'effectuera plus les tâches de bouclage ou de sécurité de la gestion de la voie publique. Elle n'assurera « que » le service de sécurité intérieure. Mais pour le bouclage des axes du jeudi ou au lundi soir, en tenant compte de la période de montage et de démontage, il a reçu une demande de grosso modo 200 heures de collaboration d'ASP à mettre à disposition. 200 x CHF 90.00 et chacun aura le total de la facture. Toutefois, il dit que ce n'est pas possible de faire autrement sinon, il n'y a pas de sécurité ou de gestion de la voie publique.

M. B. Thomson, en son nom, déclare que ce soir les comptes 2016 ont été accepté avec un bénéfice de CHF 2'700'000.00, ce qui est très réjouissant pour la commune. Il demande, au sujet de l'entreprise Eli 10 SA qui a quitté la commune depuis le 1^{er} janvier 2017 et par conséquent n'est plus un contribuable aux finances de Boudry, si l'impact financier a été calculé suite à ce départ. Si oui, à quelle hauteur se monte-t-il et si non, il espère qu'il sera calculé prochainement pour la préparation du prochain budget 2018. Il est conscient que cette question est un peu particulière, normalement les entreprises ne sont pas concernées par les questions, mais Eli 10 SA est un peu particulière aussi, car cette entreprise existe grâce à la Commune, grâce aux Services industriels pour lesquels les contribuables ont investi pendant de nombreuses années, c'est pourquoi il trouve que ces derniers ont le droit de connaître l'impact du départ de cette entreprise.

M. D. Schürch lui répond que c'est à peu près CHF 7'000.00 d'impôts qui ont été payé par Eli 10 SA, ceci après la répartition par rapport aux actions que possèdent chaque commune. Il donne encore quelques chiffres, au sujet duquel il a été régulièrement interpellé, ce sont les travaux de tiers qui sont compensés par les CHF 200'000.00 pendant deux exercices encore. Il faut savoir que ces travaux n'ont pas toujours atteints les CHF 200'000.00. Par exemple, en 2012, il n'y en a eu que pour CHF 43'000.00, en 2013, CHF 114'000.00. De plus, au niveau de ce que rapporte l'électricité à la Commune, toute chose confondue, voici les chiffres: en 2010, CHF 306'000.00, en 2011, CHF 348'000.00, en 2012, CHF 302'000.00, en 2013, CHF 227'000.00, en 2014: seulement CHF 149'000.00, en 2015: CHF 361'000.00 et en 2016: CHF 396'000.00. La situation avec Eli 10 SA, du moins sur le plan financier n'est pas si dramatique que certains le disent. Il précise encore que la valeur du réseau est indiquée dans le bilan, environ 1 mio de francs. Tout en sachant que les actifs devront bientôt être réévalués et que le réseau aura peut-être une valeur supérieure une fois que cela sera fait.

M. S. Agbaro, en son nom, demande combien il y a d'agent de sécurité publique (ASP) dans les communes avoisinantes. Il aimerait savoir si, par exemple, la Commune de Boudry embauche un

deuxième agent, si les autres communes pourraient solliciter nos services et ainsi nous payer des heures de collaboration.

M. J. Magnin lui répond qu'il y a 1 ASP pour Cortaillod à 100%, 3 ASP à Milvignes mais pour l'équivalent de 2 postes de travail et qui agissent aussi sous contrat pour la Commune de Rochefort. A Bevaix, c'est tout récent, ils sont dorénavant 2 ASP, 2 x 100%, pour Boudry, c'est 1 ASP et à St-Aubin, 2 ASP, un poste à 100% et un poste à 50%. Au sujet d'un éventuel deuxième agent, oui, il trouve que la question se pose, cela avait d'ailleurs déjà été débattu au Conseil général à fin 2015 ou début 2016. Toutefois, il ne faut pas simplement voir dans un poste d'agent de sécurité le coût du salaire, mais toutes les prestations qui vont avec; c'est-à-dire, son équipement, sa voiture, son bureau, etc. Les charges liées à un ASP sont un petit peu différentes d'un autre employé. Il rappelle qu'une commune voisine avec qui Boudry souhaitait partager un poste avait décliné cette offre, mais il est vrai que si Boudry avait plus de ressources, il serait possible de facturer davantage d'heures à l'extérieur, au profit de tiers, à raison de CHF 90.00/l'heure, tout compris, voiture et autre, mais il s'agit de trouver un savant équilibre, ne pas en faire plus pour les autres mais quand même continuer à travailler pour Boudry. Il ajoute, pour ceux qui ont lu les comptes, que l'ASP a mis environ pour CHF 60'000.00 d'amendes, toutefois ce n'est pas le seul but, parce qu'il a énormément d'autres missions, comme par exemple l'appui aux patrouilleurs scolaires, les tâches de salubrité, le contrôle des terrasses, etc.

M. J. Suter, en son nom, au sujet de l'accueil des enfants à midi. Il souhaite remercier le Conseil communal pour l'action qui a été proposée, donc 12 enfants accueillis. Toutefois, il lui semble qu'il y avait une liste d'attente de 40. Donc il aimerait savoir deux choses : premièrement est-ce que cette action mise en place va être pérennisée sur le long terme et deuxièmement, qu'est-ce qui est prévu de faire étant donné qu'il reste une liste d'attente, assez conséquente.

Mme M. Braghini le remercie pour ces questions. Elle lui dit que plusieurs locaux avaient été analysés pour mettre sur pied cette table de midi, mais il y a des règles vraiment précises à respecter, par exemple être proche des sites scolaires, pour n'en citer qu'une seule. La solution sous l'église catholique était la seule qui pouvait fonctionner. Pour l'instant cette solution est pour une année. Bien sûr, tout le monde attend de pouvoir inaugurer le nouveau bâtiment parascolaire qui offrira 70 places supplémentaires. Elle a fait ce qui était possible de faire. C'est une solution provisoire, et il n'est pas prévu de la prolonger au-delà, mais l'avenir dira, aussi en voyant l'augmentation du nombre des enfants qu'elles seront les possibilités par la suite. Mais il faut être réaliste, tout cela a aussi un coût financier, c'est déjà 12 places supplémentaires. Elle est consciente de la problématique, mais elle est également contente de cette solution et remercie les membres du conseil de paroisse qui renoncent à une salle de catéchisme pour la mettre à disposition des enfants. Elle reste attentive à l'évolution, suit la situation et espère surtout que le bâtiment parascolaire pourra être inauguré comme il se doit au mois d'août prochain.

M. D. Schürch ajoute encore un complément au sujet de la question de M. Suter. Il dit que tous les courriers reçus ont été triés et qu'il a été vraiment regardé qui avait besoin d'une place. Il promet qu'il n'y avait pas 40 personnes, certains courriers venaient du Locle, ils étaient envoyés dans l'idée de soutenir les parents qui avaient besoin d'une place. Il estime plutôt à 18, le nombre de personnes qui attendaient vraiment une solution. Bien sûr c'est difficile de savoir, car il peut y avoir des mouvements, des enfants qui quittent une structure, etc. Néanmoins il trouve qu'il répond plus que partiellement à la demande. Bien sûr pour aujourd'hui, car dans six mois, cela sera peut-être différent.

M. K. Bangana, en son nom, au sujet de la Boudrysia. Il demande pourquoi l'entrée de cette fête ne peut pas être gratuite, comme dans les autres fêtes villageoises.

M. J.-M. Buschini lui répond que l'organisation de la Boudrysia n'est pas communale. La Commune soutient la fête, mais la fête même est organisée par une association et cette dernière doit pouvoir rentrer dans ses frais. Elle investit, notamment dans les podiums, dans des groupes musicaux, le cortège coûte aussi très cher. Maintenant, ce n'est pas à lui de défendre leur position, mais c'est une partie de l'explication.

- M. S. Agbaro, en son nom, demande ce que deviendront les murs de la commune, de l'Hôtel de Ville, après leur déménagement.
- M. J.-M. Buschini lui dit que le bâtiment ne va pas être vidé. Comme sûrement chacun le sait, il y a juste à côté les services de l'Etat civil, actuellement en location, qui vont rejoindre l'Hôtel de Ville d'ici la fin de l'année. Ces derniers vont occuper tout le rez-de-chaussée, le Conseil communal va monter à l'étage et puis ensuite, avec les locaux restants, il faudra voir ce qu'il est nécessaire de retaper pour en louer une partie.
- M. S. Agbaro demande pourquoi les services communaux ont déménagé.
- M. J.-M. Buschini dit qu'il s'est exprimé à plusieurs reprises à ce sujet, il a aussi été possible de lire les différentes raisons dans le communiqué de presse qui a été publié. Il réexplique qu'à la suite du départ d'Eli 10 SA, il s'agissait pour la Commune d'occuper à nouveau ces locaux. C'était très difficile de louer à une société privée, en parallèle de locaux communaux, parce qu'il y a qu'une seule réception et puis il s'avérait également intéressant pour la commune de pouvoir mettre tous les services, ou la plupart des services qui sont appelés à travailler ensemble, dans le même bâtiment. C'est déjà constaté, les interactions entre les services sont bien meilleures et l'administrateur pourrait aussi en faire le constat. Il trouve vraiment qu'il y a un intérêt, au niveau du travail, d'avoir réuni tous ces services à la route des Addoz. Deuxièmement et contrairement à ce qui a pu être dit dans la population, à la route des Addoz, il y a un arrêt de bus juste en face et des places de parc. Bien sûr, il faut un temps d'adaptation et tous les changements provoquent toujours des remarques, mais il pense que la population est mieux desservie maintenant là-haut, et si elle doit aller en même temps aux services techniques et administratifs, elle peut profiter de tout faire en même temps.
- M. B. Geiser, en son nom, demande s'il ne serait pas possible de réserver quelques salles dans l'Hôtel de Ville pour les associations de la Ville de Boudry.
- M. J.-M. Buschini lui dit qu'il trouve que c'est une bonne idée, il va y réfléchir. Il précise qu'il y a déjà la petite salle sous le temple qui est déjà à disposition sur réservation des différentes associations. Elle peut accueillir entre 15 et 20 personnes.

Le nouveau président invite, comme de coutume, toute l'assemblée à un apéritif.

La séance est levée à 21h40.

Boudry, le 27 juillet 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL Le président Le secrétaire

Kolawole Atchade

David Aubry